

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20190904-D201956-DE
Reçu le 09/09/2019

délibération :
D_2019_5_6

L' an deux mille dix neuf , le mercredi 04 septembre à 18 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur THOMAS Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 14 Août 2019

Présents : 12

Présents : Monsieur BIOJOUT Denis, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DUBOIS Anne, Mademoiselle DULAC Stéphanie, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur PRESSIGOUT Jean-François, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Madame MARCILLAUD Brigitte, Monsieur GUIBERT Philippe, Monsieur MORA Vincent

Votants : 14

**Objet : AVENANT N°1 A LA
CONVENTION
D'OCCUPATION
PRECAIRE AVEC MAUD
IMMING**

Pouvoirs :

Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame BLAINEAU Chantal
Monsieur SARRAT Rémi a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Absent(s) : Madame ARNAUD Delphine, Monsieur BAUD Armand, Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline, Madame DESILVESTRI Catherine, Monsieur GAUTIER Laurent

Excusé(s) : Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur SARRAT Rémi

Secrétaire de Séance : Monsieur BOSSARD Jean Paul

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une licence IV qui a été mise à disposition de Mme Josette BOURLAND, Présidente du Comité des fêtes de Dirac devenu « Dirac Loisirs et Fêtes », afin de permettre à cette association la délivrance de boissons des groupes 4 et 5 lors de différentes manifestations annuelles.

Suite à l'ouverture du restaurant « Au comptoir de Maud », Monsieur le Maire propose de mettre à disposition et à titre gratuit cette licence IV à la gérante de cet établissement.

Il demande au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à signer un avenant à la convention d'occupation précaire avec le restaurant « Au comptoir de Maud ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire avec le restaurant « Au comptoir de Maud » portant sur la mise à disposition à titre gratuit de la licence IV propriété de la commune et ce pendant la durée de la convention.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Alain THOMAS

Emis le 04/09/2019, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 09/09/2019

